

**Fiche de données de sécurité
selon le Règlement (CE) N°2015/830**

Révision : 10.12.2021

***RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **BRODITEC GEL-50**

Code FDS / Révision : 01/21

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide TP14), destiné à l'usage professionnel.

- Emploi de la substance / de la préparation Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide-TP14)

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOFAR France
ZA du Drevers
BP 02
29190 Pleyben
Téléphone : 02 98 26 61 81 - Fax : 02 98 26 67 88
Contact@sofar-france.fr

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

n° ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
(INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>)
Zapi Tél. +39 049 9597737 (lundi-vendredi de 9:00 à 17:30)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Repr. 1A H360D Peut nuire au fœtus.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogramme de danger



- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Brodifacoum (CAS n°56073-10-0)

- Mentions de danger

H360D Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

P280	Porter des gants de protection.
P308 + P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Indications complémentaires :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:	
56073-10-0 brodifacoum	
PBT	Le brodifacoum répond aux critères P, B, T
- vPvB:	
56073-10-0 brodifacoum	
vPvB	Le brodifacoum répond au critère vP

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges

- Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 57-50-1 EINECS: 200-334-9	saccharose [1]	≤ 10,0%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119480433-40	2,6-di-tert-butyl-p-crésol [1] Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	< 0,10%
CAS: 56073-10-0 EINECS: 259-980-5 Numéro index: 607-172-00-1	brodifacoum Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; Repr. 1A, H360D; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	0,005%
CAS: 111-42-2 EINECS: 203-868-0 Numéro index: 603-071-00-1 Reg.nr.: 01-2119488930-28	2,2'-iminodiéthanol [1] STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	< 0.01%

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la Rubrique 16

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales :

Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des modalités d'exposition spécifique.
Ce produit contient un agent amérisant et un colorant ; la présence de l'agent amérisant (*Benzoate de dénatonium*) aide à prévenir la consommation par l'homme.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

En cas :

- **d'inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **d'exposition cutanée :**
Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse. Si nécessaire, consulter un médecin.
- **d'exposition oculaire:**
Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. Si nécessaire, consulter un médecin.
- **d'exposition orale:**
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
En cas d'ingestion par un animal de compagnie (domestique), contacter un vétérinaire.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement primaire est la thérapie avec un antidote avec aussi l'évaluation clinique. Antidote : vitamine K1 (phytoménadione). L'efficacité du traitement doit être surveillée en mesurant le temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation soit de nouveau normal et stable.

Consulter un centre antipoison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**- 5.1 Moyens d'extinction****- Moyens d'extinction :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun équipement inadapté n'est connu.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

- **5.3 Conseils aux pompiers** Equipement pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

- Équipement spécifique de sécurité :

Équipement pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

Ne pas inhaler les gaz de combustion ou les gaz d'explosion.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

En cas d'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Ne pas placer directement ce produit dans les terriers. Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Après le nettoyage, Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément aux réglementations en vigueur.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

(suite de la page 3)

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Rubrique 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
Ne pas fumer à proximité du produit. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Préventions des incendies et des explosions :

Consulter la Rubrique 6. Consulter la Rubrique 5.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conservé le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
Conservé uniquement dans l'emballage d'origine.

- Indications concernant le stockage commun :

Conservé le produit loin des aliments, boissons et aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ces derniers.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger du gel. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Ne pas stocker à plus de 35°C.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est un appât rodenticide employé pour la lutte contre les rongeurs (produit biocide TP14).

*** RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

57-50-1 saccharose	
VME (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	
VLE (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol	
VME (France)	Valeur à long terme: 15 mg/m ³ , 3 ppm

- Informations relatives à la réglementation VME (France): (INRS - ED984 :2016)

- PNECs		
56073-10-0 brodifacoum		
Oral	PNEC	0.0000128 mg/kg pc (oiseau)
		0.000011 mg/kg pc (mammifère)
	PNEC	0.00004 mg/L (organismes aquatiques)
		> 0.0038 mg/L (microorganismes)
	PNEC	> 0.88 mg/kg (sol)

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

- Autres valeurs limites d'exposition		
56073-10-0 brodifacoum		
Oral	AEL - court terme	0.0000033 mg/kg pc (AEL)
	AEL - moyen terme	0.00000667 mg/kg pc (AEL)
	AEL - long terme	0.0000033 mg/kg pc (AEL)

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant le travail.

- Protection respiratoire : Non nécessaire, pendant l'utilisation normale du produit.

- Protection des mains :



Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, cat. III)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : non nécessaire, pendant l'utilisation normale du produit.

- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale : Consulter la Rubrique 6.

- Mesures de gestion des risques : Suivre les instructions indiquées ci-dessus.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Informations générales

- Aspect:

État physique : Solide

Couleur : Bleu

- Odeur : Caractéristique

- Seuil olfactif : Non disponible.

- Valeur du pH : 6.7 (CIPAC MT 75.3 - 1% H₂O)

- Changement d'état

Point de fusion / intervalle de fusion : Non disponible

Point d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non disponible

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

- Point d'éclair :	Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible (le produit ne contient aucun composant classé inflammable).
- Température d'inflammation :	Non disponible.
- Température de décomposition :	Non disponible.
- Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
Inférieure :	Non disponible
Supérieure :	Non disponible
- Propriétés oxydantes	Non disponible
- Pression de vapeur :	Non applicable
- Densité :	Non disponible
- Densité relative	1.1788 (Méthode UE A.3)
- Densité de vapeur	Non applicable.
- Taux d'évaporation :	Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	Insoluble
- Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
- Viscosité :	
Dynamique :	Non applicable
Cinématique :	Non applicable
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité**

Dans des conditions normales de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

- **10.2 Stabilité chimique**

Stable à température ambiante et aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Décomposition thermique/conditions à éviter : Aucune décomposition connue, si utilisé selon les spécifications

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue, dans des conditions normales de manipulation et de stockage

- **10.4 Conditions à éviter**

En conditions normales de manipulation et de stockage le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

- **10.5 Matières incompatibles**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Compte tenu du manque d'informations sur les éventuelles incompatibilités avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en combinaison avec d'autres produits.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu, dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
56073-10-0 brodifacoum

Oral	DL50	0,4 mg/kg pc (rat male et souris)
Cutanée	DL50	3.16 mg/kg pc (rat) ù
Inhalation	CL50/4h	3.05 mg/m ³ (rat)

Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagenicité sur les cellules germinales** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

56073-10-0 brodifacoum

Toxicité pour le développement Une claire toxicité développementale n'a pas été observé chez les lapins ou les rats. Toutefois, à titre de précaution, le brodifacoum devrait être considéré comme tératogène pour l'homme puisque ceci contient la même fraction chimique responsable de la tératogénicité de la warfarine, un agent connu de tératogénicité humaine, ayant le même mode d'action qui est un mécanisme connu de tératogénicité chez l'homme.

Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

56073-10-0 brodifacoum

Oral	NOAEL	0.04 mg/kg pc (rat) L'étude révèle que l'exposition orale répétée entraîne des effets toxiques : allongement du temps de prothrombine, allongement du temps de céphaline kaolin, hémorragie. Sur la base des résultats des études de toxicité cutanée et d'inhalation aiguë et de l'extrapolation de la voie d'exposition, il existe un risque présumé d'effets pour la santé en cas d'exposition prolongée par voie cutanée et par inhalation.
------	-------	--

Risque présumé d'effets graves pour le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres informations

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 2,2'-iminodiéthanol (CAS n°111-42-2) : voir la fiche toxicologique n°147 de 2005.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

12.1.1. Substances

- Toxicité aquatique et / ou terrestre	
56073-10-0brodifacoum	
CL50 / 14j	(<i>eisenia foetida</i>) > 994 mg/kg poids sec > 879.6 mg/kg poids humide
CEr50 / 72h	0.04 mg/L (<i>selenastrum capricornutum</i>)
CE10 / 3h	> 0.058 mg/L (boue activée) Basé sur la solubilité dans l'eau à pH 7 et T=20°C.
CE10 / 6h	> 0.0038 mg/L (<i>pseudomonas putida</i>) Basé sur la solubilité dans l'eau à pH 7 et T=20°C.
CL50 / 96h	0.042 mg/L (<i>oncorhynchus mykiss</i>)
CL50 (régime)	0.72 mg/kg aliment (mouette rieuse)
NOEC (reprotoxicité)	0.0038 mg/kg aliment (oiseau)
NOEL (reprotoxicité)	0.000385 mg/kg pc/j (oiseau)
DL50	0.31 mg/kg pc (canard mallard)
CE50 / 48h	0.25 mg/L (<i>daphnia magna</i>)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

56073-10-0brodifacoum	
Biodegradabilité	Non facilement biodégradable. Le brodifacoum se fractionne probablement en boues d'épuration / sédiments en raison de son log Kow élevé et une faible solubilité dans l'eau.
Demi-vie par hydrolyse	> 1 an (t 1/2). Stable à pH 5, 7 et 9.
Demi-vie photolytique	0.083 jours (t 1/2). Se dégrade rapidement par photolyse

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

56073-10-0brodifacoum	
Facteur de bioconcentration	FBC poisson = 35645 (calculé selon TGD eq. 75, avec log Kow = 6.12). FBC ver de terre = 15820 (calculé selon TGD ed. 82d, avec log Kow = 6.12).
Coefficient de partage octanol-eau	log Kow = 6.12 (estimé à partir de Koc mesuré).

- 12.4 Mobilité dans le sol

56073-10-0brodifacoum	
DT50	157 jours. Persistant.
Coefficient de partage carbone organique	Koc = 9155 L/kg (pH 7.1-7.6). Immobile dans le sol
Mobilité dans le sol	Dans des conditions basiques (pH élevé), le brodifacoum n'est pas susceptible d'être adsorbé sur les sols ou les boues d'épuration en raison de l'ionisation de la molécule. Dans des conditions acides (pH bas), le brodifacoum est susceptible d'être adsorbé sur les sols ou les boues d'épuration, car la molécule est sous sa forme neutre ou non ionisée.

Indications générales

Dangereux pour la faune. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
- PBT:	
56073-10-0 brodifacoum	
PBT	Le brodifacoum répond aux critères P, B, T
- vPvB:	
56073-10-0 brodifacoum	
vPvB	Le brodifacoum répond au critère vP.
- 12.6 Autres effets néfastes	
56073-10-0 brodifacoum	
.	Le principal risque environnemental est l'empoisonnement primaire et secondaire des animaux non visés.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/UE, la décision 2014/955/UE et la Directive (UE) 2015/1127. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Éliminer conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

- Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

- Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance N°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
	Non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non applicable
- "Règlement type" de l'ONU:	Non applicable

Nom du produit : BRODITEC GEL-50*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Directive n°2012/18/UE du 04/04/12****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** : aucun des composants n'est listé.**- Directive SEVESO****Décret n°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3 (entrée en vigueur le 1er juin 2015)**

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement. Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres

- Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH)

ANNEXE XIV : ce produit ne contient aucune substance listée en annexe XIV.

ANNEXE XVII : conditions de restriction : 30.

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Type de produit 14 : Appât Rodenticide prêt à l'emploi sous forme de gel destiné à l'usage professionnel. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés (les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés selon les indications mentionnées dans l'étiquette du produit).

N° AMM : FR-2018-0004

Substance active : brodifacoum (CAS N°56073-10-0), 0.005% m/m (50 ppm)

Dé détenteur de l'AMM/fournisseur : Zapi S.p.A. via Terza Strada 12 – 35026 Conselve (Pd) Italie, tél. +39 049 9597737

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003 en cas de risque non faible.**- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français****- Tableau N°49** Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.**- Tableau N°49 Bis** Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.**- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 59** Aucune.**- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XIV** Ce produit ne contient aucune substance listée en annexe XIV.**- Règlement (CE) n° 1005/2009: substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Aucune.**- Règlement (CE) n° 850/2004: polluants organiques persistants** Aucun.**- Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC):** Aucun**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique selon le Règlement n° 1907/2006 n'a pas été réalisée pour le mélange.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Toute responsabilité liée à une mauvaise utilisation du produit ou en cas de violation des réglementations en vigueur est refusée.

- Libellés des phrases H mentionnées à la section 3 :

H300 Mortel en cas d'ingestion.

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation
H360D Peut nuire au fœtus
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I du règlement (CE) no1272/2008, en utilisant les données des composants.

- Acronymes et abréviations

NOELR: No Observed Effect Loading Rate
RD50: Respiratory Decrease, 50 percent
LC0: Lethal concentration, 0 percent
NOEC: No Observed Effect Concentration
IC50: Inhibitory concentration, 50 percent
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level
EC50: Effective concentration, 50 percent
EC10: Effective concentration, 10 percent
AEC: Acceptable Exposure Concentration
LL0: Lethal Load, 0 percent
AEL: Acceptable Exposure Limit
LL50 : charge mortelle, 50 %
EL0 : charge effective, 0 %
EL50 : charge effective, 50 %
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC : substances extrêmement préoccupantes
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 1: Acute toxicity – Category 1
Repr. 1A: Reproductive toxicity – Category 1A
STOT RE 1: Specific target organ toxicity (repeated exposure) – Category 1
STOT RE 2: Specific target organ toxicity (repeated exposure) – Category 2
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - acute aquatic hazard – Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 1

- Références

Opinion BPC (Biocidal Products Committee) de juin 2016 sur la substance active.
Rapport d'évaluation de la substance active (disponible sur le site de l'ECHA)

Nom du produit : BRODITEC GEL-50

- Sources

1. E-Pesticide Manual 2.1 Version (2001)
2. Règlement (CE) no 1907/2006 et ses adaptations
3. Règlement (CE) no 1272/2008 et ses adaptations
4. Règlement (EU) no 2015/830
5. Règlement (EU) no 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (1ère ATP CLP)
7. Règlement (UE) 286/2011 (2ème ATP CLP)
8. Règlement (UE) 618/2012 (3ème ATP CLP)
9. Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP CLP)
10. Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP CLP)
11. Règlement (UE) 605/2014 (6ème ATP CLP)
12. Règlement (UE) 1221/2015 (7ème ATP CLP)
13. Règlement (UE) 918/2016 (8ème ATP CLP)
14. Règlement (UE) 1179/2016 (9ème ATP CLP)
15. Règlement (UE) 776/2017 (10ème ATP CLP)
16. Règlement (UE) 669/2018 (11ème ATP CLP)
17. Règlement (UE) 521/2019 (12ème ATP CLP)
18. Règlement (UE) 1480/2018 (13ème ATP CLP)
19. Directive n° 2012/18/UE (Seveso III)
20. Site internet de l'ECHA

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**